

L’ensemble des patients dépistés positifs à la Covid-19 reçoivent, avant tout échange téléphonique, **un message sms leur demandant de préparer cet entretien**. Ce sms renvoie, via un lien cliquable, **vers un site qui permet aux patients positifs de préparer la liste de leurs cas contact à risque** ainsi que leurs coordonnées dans l’attente de l’**appel téléphonique de l’Assurance Maladie**.

Quand une personne est reconnue officiellement comme cas contact (c'est-à-dire qu'une personne positive l'a signalé à son médecin), l'assurance-maladie lui envoie un SMS l'invitant à s'isoler et à se faire tester. Il peut aussi faire ça de sa propre initiative.

**Comment les cas contacts sont-ils contactés par l’Assurance Maladie ?**

**Depuis le 3 novembre, toutes les personnes contact reçoivent un sms émis par le numéro 38663 renvoyant, via un lien cliquable, vers un site internet**. La consultation de ce site vaut confirmation de la lecture du sms par le cas contact qui sera dès lors considéré comme informé sur son statut et les règles à suivre. Il est essentiel que les personnes cas contact consultent ce site car elles peuvent y trouver, **adaptées à leur situation personnelle, l’ensemble des informations utiles sur les mesures sanitaires à respecter et sur leurs droits (arrêt de travail, délivrance gratuite de masques…).**

"Il faut que 7 jours se soient passés entre le moment où le cas contact voit la personne contaminée et le moment où elle doit se faire tester pour éviter les faux négatifs."

Si vous êtes "**cas contact**" d'une personne contaminée (qu'elle présente ou non des symptômes) : vous devez **réaliser** un test **de** dépistage (**PCR**) 7 jours après le dernier **contact** avec la personne malade si vous ne vivez pas avec elle (**contact** en entreprise, à l'école) ou **24 heures après si vous vivez dans le même foyer**.

**· La personne est cas contact d'un cas contact**

Que le cas contact avéré soit un collègue de travail ou alors un proche, notamment un conjoint ou un enfant de la famille, un cas contact d'un cas contact n'est pas un cas contact tant que le résultat du test du cas contact est inconnu. Du coup il doit attendre les 7 jours d’attente du cas contact et quelques jours de plus pour connaître le résultat de ce cas contact. !

Ça fait long !

Du coup la bonne idée, c’est de respecter à fond les mesures barrières et un confinement encore plus stricte que celui prévu par le gouvernement

Les tests antigèniques :

**Trois situations cliniques distinguées**

* **Pour les patients qui ont des symptômes**Dès lors que le résultat du test RT-PCR ne peut être obtenu dans un délai de 48h, la HAS recommande de réaliser un test antigénique dans les 4 premiers jours après l’apparition des symptômes. La HAS restreint de 7 à 4 jours la fenêtre d’utilisation des tests antigéniques par rapport à son premier avis du 24 septembre car c’est la période durant laquelle ils sont les plus performants. Compte tenu de l’excellente spécificité de ces tests, elle considère qu’il n’est pas nécessaire de confirmer par un test RT-PCR les tests antigéniques positifs.
Pour les **patients à risque de développer une forme grave de la maladie** (patients de plus de 65 ans ou présentant au moins un facteur de risque, [voir liste du Haut conseil de la santé publique](https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200420_covperrisetmesbarspccesper.pdf)), la HAS préconise de confirmer par RT-PCR les résultats négatifs obtenus par test antigénique. L’enjeu est de s’assurer de ne pas rater de cas d’infection chez ces patients. En outre, la HAS recommande que ces personnes consultent un médecin dès l’apparition des symptômes afin de mettre en place une surveillance renforcée et une prise en charge optimale.
* **Pour les personnes sans symptôme qui ne sont pas des personnes-contacts**La HAS reconnait l’intérêt de l’utilisation des tests antigéniques dans le cadre d’opérations de dépistage à large échelle ciblant des populations au sein desquelles le risque d'infection est plus important qu’en population générale. Cela peut recouvrir des populations qui vivent, étudient ou travaillent dans des lieux confinés qui favorisent la transmission du virus à un grand nombre de personnes (universités, abattoirs, ...).
L’objectif est de débusquer les clusters.
* **Pour les personnes-contacts sans symptôme identifiées isolément ou au sein d’un cluster**En l’état actuel des connaissances, la HAS ne dispose pas encore des données nécessaires pour recommander l’utilisation de tests antigéniques pour les personnes-contacts (sans symptôme) et qui sont identifiées isolément ou au sein d’un cluster. Le test virologique RT-PCR reste le test à utiliser dans cette situation. La HAS est en attente des résultats de plusieurs études en cours qui devraient apporter prochainement des réponses à ces questions.

**3e cas : la personne est identifiée comme « cas contact » d’une personne contaminée (qu'elle présente ou non des symptômes)**

Une fois informé de sa situation de « cas contact » par son médecin traitant, par les [services de l’Assurance Maladie](https://www.ameli.fr/assure/covid-19/tester-alerter-proteger-comprendre-la-strategie-pour-stopper-lepidemie/lassurance-maladie-en-premiere-ligne-aupres-des-personnes-contact)ou par l’ARS (agence régionale de santé), la [« personne contact »](https://www.ameli.fr/assure/covid-19/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-de-la-covid-19) doit prendre un rendez-vous dans un lieu de dépistage pratiquant le test Covid. Le médecin ou les équipes de l’Assurance Maladie lui indiqueront l’adresse du laboratoire.

**Très important :**

* **si le cas contact vit dans le même foyer**que la personne contaminée, le test doit être réalisé dans un **délai de 24 heures**,
* **si le cas contact ne vit pas avec la personne contaminée et qu’il ne présente pas de symptômes**, il faut **attendre au moins 7 jours** après le dernier contact avec la personne malade avant de faire le test. En cas d’**apparition de symptômes**, le dépistage doit être réalisé **sous 24 heures**.

Dans ces deux cas, le test est réalisé **sans prescription médicale**. Il suffit de présenter un document d’identité qui permet au laboratoire d’analyse (ou au lieu d’examen réalisant les tests de dépistage) de retrouver son nom au sein du répertoire de cas contacts que les services de l’Assurance Maladie lui auront transmis.

Labo Cerballiance

53 R JEAN CHIEZE,07500 GUILHERAND GRANGES

**Prélèvement Covid-19**

**Labo en ville**

[**Dépistage COVID - LBM CERBALLIANCE DROME-ARDECHE GUILHERAND GRANGES**](https://sante.fr/node/2257821)

[04 75 44 77 93](https://www.google.com/search?q=cerballiance%20guilherand%20granges&oq=cerball&aqs=chrome.2.69i57j0i433j0i20i263j0l5.6364j0j15&sourceid=chrome&ie=UTF-8&sxsrf=ALeKk025wFIkNKJhwAKmZiRHu3MgqAxhiQ:1604511816473&npsic=0&rflfq=1&rlha=0&rllag=44933917,4879063,234&tbm=lcl&rldimm=16977283069075744463&lqi=Ch9jZXJiYWxsaWFuY2UgZ3VpbGhlcmFuZCBncmFuZ2VzWi8KDGNlcmJhbGxpYW5jZSIfY2VyYmFsbGlhbmNlIGd1aWxoZXJhbmQgZ3Jhbmdlcw&ved=2ahUKEwif6e6muOnsAhXhyIUKHW8WAg0QvS4wBXoECAEQKg&rldoc=1&tbs=lrf:!1m4!1u3!2m2!3m1!1e1!1m4!1u2!2m2!2m1!1e1!2m1!1e2!2m1!1e3!3sIAE,lf:1,lf_ui:2&rlst=f)

|  |  |
| --- | --- |
| **mercredi** | **07:30–12:30, 13:30–18:30** |
| jeudi | 07:30–12:30, 13:30–18:30 |
| vendredi | 07:30–12:30, 13:30–18:30 |
| samedi | 08:00–12:00 |
| dimanche | Fermé |
| lundi | 07:30–12:30, 13:30–18:30 |
| mardi | 07:30–12:30, 13:30–18:30 |

Clinique Pasteur

294 BD CHARLES DE GAULLE,07500 GUILHERAND GRANGES

**Prélèvement Covid-19**

[**Dépistage COVID - LBM UNIBIO GUILHERAND GRANGES DE GAULL**](https://sante.fr/node/2257771)

 **TÉL :**04.75.75.22.45

**HORAIRES D'OUVERTURE**

**ATTENTION: changement d'horaires depuis le 14/10/2019**

Du Lundi au vendredi :
**EN CONTINU de 7h30 à 18h30**
Le Samedi : 7h30 à 12h
Sans RDV

Bus 14 ,arrêt en face de la clinique